

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'Institut National Supérieur
du Professorat et de l'Education
Séance du 17 mai 2023

15 membres du Conseil sur 23 étaient présents ou représentés, 8 procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par Monsieur Le Recteur:

Madame Anne DAUVERGNE- Procuration à Madame Sophie PROST
Madame Agnès GAITTET- Procuration à Monsieur Laurent TAINURIER
Monsieur Sylvain GRESSARD
Monsieur Guillaume LION – Procuration à Monsieur Sylvain GRESSARD
Madame Sophie PROST

Membres désignés par Monsieur le Président de l'uB :

Madame Lucie CORBIN
Monsieur Cédric DEMONCEAUX- Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL
Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL
Madame Géraldine FARGES
Monsieur Nicolas LARUELLE
Monsieur Jake MURDOCH
Madame Véronique PARISOT
1 Monsieur Raphaël PORTEILLA- Procuration à madame Véronique PARISOT
Monsieur Dominique SUGNY- Procuration à madame Lucie CORBIN

Membres désignés par les membres du Conseil d'école :

Monsieur Bruno LOMBARD- Procuration à Monsieur Nicolas LARUELLE
Monsieur Laurent TAINURIER

Invités permanents :

Madame Elsa LANG RIPERT

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023 ;
- 2- Dossier d'accréditation INSPE- Vague C 2024 ;
- 3- Questions diverses.

Après s'être assurée du quorum, Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL, présidente du COSP, ouvre la séance.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023.

Madame Sophie PROST souhaite que soit modifiée la mention présente dans le tableau récapitulatif des CPER- annexe 1 du procès-verbal « IPR peu utiles »

En l'absence d'autres remarques, Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL soumet au vote des membres du COSP présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023 qui l'adoptent à l'unanimité.

2) Dossier d'accréditation INSPE- vague C 2024 (Annexe 1).

Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL indique que le travail des membres du COSP lors de la séance du jour consiste en la réflexion autour des axes stratégiques qui seront définis pour le nouveau contrat d'accréditation du département MEEF de l'INSPE.

Madame Elsa LANG RIPERT rappelle que le département MEEF de l'INSPE est dans la vague C d'accréditation des universités. Il s'agit du contrat qui sera mis en place à la rentrée 2024.

2

Madame Elsa LANG RIPERT explique que l'INSPE a été accrédité pour la première fois en 2013. En 2017, pour la seconde accréditation, la réflexion a été poussée pour professionnaliser encore plus la formation. Les maquettes construites ont dû ensuite être retravaillées avec la loi BLANQUER « Pour une école de la confiance à l'été 2019 », avec l'imposition notamment d'un nouveau référentiel de formation et d'un changement de la place du concours de M1 à M2. Face aux difficultés rencontrées par tous les INSPE en 2019, le Ministère a laissé jusqu'en 2021 pour mettre en place les nouvelles maquettes. La crise sanitaire liée au COVID a par ailleurs repoussé jusqu'en 2023 la durée de l'accréditation qui allait initialement de 2017 à 2021.

Le projet initial d'axes stratégiques a été perturbé par ces différents événements.

Madame Elsa LANG RIPERT indique que pour la nouvelle accréditation, les maquettes ne sont pas à refaire. Le dossier doit être rendu début octobre au Ministère, et donc validé par les instances à l'université dès le mois de septembre. Les INSPE seront ensuite auditionnés entre novembre 2023 et mars 2024, avec des réunions de dialogues avec la DGESIP, la DRH, l'université, le rectorat... et une audition finale au printemps 2024 devant le Ministère et le CNESER.

Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL rappelle les axes stratégiques du dossier d'accréditation 2017-2021 :

- Axe 1 : Préparer les étudiants et les stagiaires à devenir des professionnels compétents et à se former tout au long de la vie ;
- Axe 2 : Accompagner la formation tout au long de la vie en mettant en place une formation continue reliée à la formation initiale ;
- Axe 3 : Viser l'adéquation entre la formation et la construction d'une expertise professionnelle par la mise en œuvre d'une démarche qualité ;

- Axe 4 : Améliorer la connaissance sur l'environnement des métiers liés à l'éducation, la formation, l'enseignement et la culture ;
et propose aux membres du COSP présents une réflexion autour de la question quel(s) axe(s) serai(en)t à supprimer et quel(s) axes serai(en)t à conserver au regard de l'actualité du département MEEF de l'INSPE de Bourgogne?

- Axe 1 : Préparer les étudiants et les stagiaires à devenir des professionnels compétents et à se former tout au long de la vie :
Cet axe représente la nature même de l'INSPE.

- Axe 2 : Accompagner la formation tout au long de la vie en mettant en place une formation continue reliée à la formation initiale :

Cet axe est lié à l'axe 1, il est essentiel à l'INSPE également. Madame Lucie CORBIN rappelle que cet axe représente l'accompagnement des publics à la formation continue et pas forcément des anciens étudiants du MEEF. Les membres du COSP sont d'accord pour dire que les axes 1 et 2 sont complémentaires mais ne s'adressent pas aux mêmes publics et ne peuvent pas être fusionnés en un seul axe.

Madame Elsa LANG RIPERT propose de lister les objectifs qui ont été atteints dans les axes du dossier d'accréditation 2017-2021 :

- **Axe 1 : Préparer les étudiants et les stagiaires à devenir des professionnels compétents et à se former tout au long de la vie :**

3

Objectif 1.1 : Renforcer les démarches de préprofessionnalisation qui participent à une orientation active des étudiants et à la découverte du contexte, des enjeux et des problématiques du métier
 le travail sur la préprofessionnalisation a été mené jusqu'en 2019 en coordination avec le rectorat puis laissé en attente des annonces sur la place du concours ;

Objectif 1.2 : Consolider l'accompagnement des étudiants et des stagiaires en adéquation avec les besoins des différents types de publics les équipes pluricatégorielles ont été au centre de la réflexion menée, sur les domaines d'apprentissage et d'intervention.

Objectif 1.3 : Asseoir la culture du métier sur la base du référentiel de compétences un travail sur le carnet de bord du stagiaire a été entamé, notamment avec la mise en place du e-portfolio

Objectif 1.4 : Développer des compétences (travail en équipe, interdisciplinarité) et des attitudes (innovation), et mobiliser les démarches de projet un travail avec la DAR a été fait, des journées d'études ont également eu lieu autour du numérique en mai 2019 avec la DAN, travail avec la CARDIE également...

Objectif 1.5 : Aider à la construction d'une posture réflexive et à l'intégration des apports de la recherche au service du métier travail sur l'appropriation du mémoire, valorisation des mémoires et possibilités d'accéder aux apports de la recherche dans l'académie...

Madame Elsa LANG RIPERT estime qu'en 2019, 90 % des objectifs fixés dans l'axe 1 ont été atteints. Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL et madame Elsa LANG RIPERT soulèvent la question du développement de l'internationalisation et la place qu'elle pourrait occuper dans l'axe 1 dans le futur dossier d'accréditation. Madame Elsa LANG RIPERT ajoute que le numérique a également toute sa place dans la future stratégie de l'INSPE, pour continuer l'important travail mis en place et sa consolidation.

- **Axe 4 : Améliorer la connaissance sur l'environnement des métiers liés à l'éducation, la formation, l'enseignement et la culture :**

Madame Elsa LANG RIPERT estime que c'est l'axe qui a été le moins investi pendant le contrat 2017-2021, car il n'y a pas eu d'actions concrètes mises en place par l'INSPE sur cette question. Madame Géraldine FARGES souligne qu'une part importante des étudiants à distance en Sciences de l'éducation sont des enseignants qui veulent changer d'orientation professionnelle. Madame Lucie CORBIN rappelle que l'idée de base était de proposer une ré-orientation aux étudiants qui n'auraient pas le concours à la fin du Master 2 par exemple, l'uB désirant que des passerelles soient possibles entre les formations proposées. Elle ajoute que les étudiants du Master CPE ont plus été sensibilisés à cette dimension de ré-orientation notamment avec la poursuite en doctorat en étant accueillis au sein du laboratoire IREDU.

Après concertation, les membres du COSP s'accordent sur le fait que l'axe 4 est celui qui peut être supprimé du prochain dossier d'accréditation, monsieur Nicolas LARUELLE soulignant qu'il s'agit d'un objectif à atteindre plutôt qu'un axe en tant que tel. Madame Elsa LANG RIPERT rappelle que la dimension particulière de l'INSPE de Bourgogne doit permettre toutefois de continuer de proposer des possibilités de ré-orientations à tous ses étudiants. Cette particularité peut tout à fait s'intégrer dans l'axe 1 ou 2 du futur contrat.

Madame Elsa LANG RIPERT revient sur l'objectif **4.3 : Produire et disséminer les résultats de la recherche sur l'éducation**. Madame Lucie CORBIN indique qu'en tant qu'en membre de commission HCERES d'évaluation des formations, elle a pu constater l'attente forte de l'HCERES vis à vis des INSPE sur le fait de former des doctorants bien que le métier premier auquel le MEEF destine est celui de l'enseignement. Madame Lucie CORBIN estime donc qu'il faut que la dimension recherche occupe une part importante du futur dossier d'accréditation. Elle souligne que toutes les actions qui sont déjà mises en œuvre doivent être valorisées et devenir une vraie force de l'INSPE, en devenant un axe stratégique à part entière. Madame Lucie CORBIN et Madame Géraldine FARGES ajoutent que les enseignants sur le terrain sont demandeurs pour de la formation de l'accompagnement et de l'évaluation à et par la recherche, de même que des responsables du rectorat pour l'évaluation des établissements.

4

Concernant l' **Axe 3 : Viser l'adéquation entre la formation et la construction d'une expertise professionnelle par la mise en œuvre d'une démarche qualité**, madame Elsa LANG RIPERT indique que l'**objectif 3.1 : Partager entre tous les acteurs les objectifs de la formation et en co-construire les démarches, les contenus et les modalités dans un continuum pensé et formalisé** et l'**objectif 3.3 : Organiser la formation tout au long de la vie des enseignants et des formateurs (de l'ESPE, de l'Ub)** ont été atteints en 2017, 2018, 2019, avec entre autres, le développement des portfolios, les évaluations des formations par le Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation (CIPE). Il faut maintenant et maintenir l'adéquation entre la formation et le développement professionnel et viser une démarche qualité.

Après discussions et réflexion, les membres du COSP décident de définir les axes stratégiques du nouveau dossier d'accréditation comme suit :

- Axe 1 Enrichi : Préparer les étudiants et les stagiaires à devenir des professionnels compétents et à se former tout au long de la vie en ajoutant la dimension internationale et numérique ;
- Axe 2 Enrichi : Accompagner la formation tout au long de la vie en mettant en place une formation continue reliée à la formation initiale en ajoutant une partie numérique ;
- Axe 3 : Maintenir et renforcer l'adéquation entre la formation et la construction d'une expertise professionnelle par la mise en œuvre d'une démarche qualité ;

➤Axe 4 : Nouveau : Renforcer le lien formation-recherche : s'appuyer, contribuer, produire.

Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL soumet au vote des membres les axes stratégiques issus des discussions du jour, qui les approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

En l'absence de question diverse et l'ordre du jour étant épuisé, Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL lève la séance du COSP à 16h00.

La Présidente du COSP



Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL